

Demande d'accréditation en qualité d'auditeur responsable

conformément aux Cm 17 ss du règlement relatif à la procédure de contrôle

dans la 10^e version du 30 octobre 2019

Annexe à la demande d'accréditation en qualité d'organe de contrôle IF

Après avoir consulté le règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSL (RAR), les autres règlements et documents dont il y est fait mention et les exigences conformément à l'art. 24a al. 3 LBA (loi sur le blanchiment d'argent, RS 955.0) et l'art. 22b OBA (ordonnance sur le blanchiment d'argent, RS 955.01), je suis parvenu à la conclusion que je remplis les conditions d'une accréditation en tant qu'auditeur responsable pour les intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL. Je demande par conséquent d'être reconnu en tant que tel par l'OAR/ASSL.

1. Organe de contrôle IF

Par les présentes, j'atteste que j'occupe auprès de l'entreprise mentionnée ci-après la fonction d'auditeur responsable dans le cadre de mandats d'organe de contrôle IF pour les intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL:

Raison sociale:
(Organe de contrôle IF)

2. Données personnelles

Nom, prénom:

Date de naissance:

Adresse privée: Adresse

NPA Localité

Adresse professionnelle: Adresse

NPA Localité

Lieu d'origine:
(Si étrangère/étranger,
n'indiquer que la nationalité.)

Tél. professionnel:

e-mail:

3. Taux d'occupation et fonction auprès de l'organe de contrôle IF

Je suis employé(e) chez l'organe de contrôle IF susmentionné depuis le [et jusqu'au (seulement si durée déterminée)] et revêts la fonction de

Mon taux d'occupation est actuellement de %.

4. Accréditation en qualité d'auditeur responsable pour les audits prudentiels LBA

J'ai déjà été agréé pour l'audit par l'**Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)** conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a–c OSRev (ordonnance sur la surveillance de la révision, RS 221.302.3) ou à l'art. 62 LEFin (loi sur les établissements financiers, RS 954.1), raison pour laquelle je demande à l'OAR/ASSL une *accréditation dans la procédure simplifiée*.

⇒ En cas d'accréditation dans le cadre de la procédure simplifiée, il convient de joindre à la présente demande les attestations suivantes:

- preuve écrite de l'agrément par l'ASR conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a–c OSRev (*attestation OSRev sur l'agrément ou extrait du registre OSRev en copie*) ou à l'art. 62 LEFin (*preuve de l'agrément par l'organisation de surveillance pour les audits prudentiels LBA*);
- déclaration selon laquelle aucune procédure de surveillance, pénale ou administrative ni aucune cause de responsabilité civile professionnelle en relation avec son activité d'audit, respectivement son activité dans le domaine de la LBA, n'est en instance ni n'a été introduite ou close contre l'auditeur responsable, respectivement que l'ASR n'a pas retiré l'agrément comme réviseur ou comme expert-réviseur ou l'agrément pour l'audit conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a-c de l'OSRev ou à l'art. 62 LEFin, ni menacé de le faire (*déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations» par l'auditeur responsable*).

⇒ Afin de maintenir l'accréditation, l'auditeur responsable doit présenter chaque année les documents suivants:

- déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations», y c. confirmation que les conditions selon Cm 27 let. a et b du règlement relatif à la procédure de contrôle sont encore remplies;
- preuve conc. 4 heures de formation continue par an dans le domaine de la LBA;
- preuve conc. min. 100 heures d'audit fournies dans le domaine de la LBA au cours des quatre dernières années.

Ces preuves doivent être fournies à l'OAR/ASSL jusqu'au 31 octobre de chaque année civile, afin qu'elle puisse confirmer le maintien de l'accréditation jusqu'à fin décembre de la même année civile.

Je ne suis **pas agréé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)** conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a–c OSRev ou à l'art. 62 LEFin. *Je demande par conséquent une accréditation dans le cadre de la procédure ordinaire:*

5. Condition d'accréditation en qualité d'auditeur responsable conformément à l'art. 24a al. 3 LBA, à l'art. 22b OBA et aux Cm 21 ss du règlement relatif à la procédure de contrôle

- Je dispose d'un agrément en qualité d'expert-réviseur conformément à l'art. 4 LSR ou de réviseur conformément à l'art. 5 LSR (*présenter une attestation de l'ASR ou un extrait du registre des agréments en copie*).
 - Je dispose des connaissances techniques requises et de l'expérience pratique nécessaire selon l'art. 22b al. 1 et 2 OBA pour l'audit prudentiel LBA des intermédiaires financiers, car
 - je justifie d'une expérience professionnelle de cinq ans dans le cadre de la fourniture de prestations d'audit, que j'ai acquise en Suisse ou d'une manière comparable à l'étranger (*présentation de la preuve écrite concernant l'expérience professionnelle*),
 - j'ai réalisé 200 heures d'audit dans le domaine de la LBA (*présentation de la preuve écrite concernant les 200 heures d'audit*), et
 - j'ai suivi au cours de l'année précédant le dépôt de la demande d'accréditation une formation continue d'au moins quatre heures dans le domaine de la LBA, qui satisfait aux exigences du Cm 25 du règlement relatif à la procédure de contrôle (*présentation de la preuve écrite concernant la formation continue*).
 - Je déclare qu'aucune procédure de surveillance, pénale ou administrative ni aucune cause de responsabilité civile professionnelle en relation avec l'activité d'audit, respectivement l'activité dans le domaine de la LBA, n'est en instance ni n'a été introduite ou close contre moi, respectivement que l'Autorité de surveillance en matière de révision (ASR) n'a pas retiré mon agrément comme réviseur ou comme expert-réviseur, ni menacé de le faire (*déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations» par l'auditeur responsable*).
- ⇒ *Pour le calcul des heures d'audit, il est tenu compte des heures de travail fournies par l'auditeur responsable comme suit:*
- *heures d'audit fournies dans le cadre de l'audit prudentiel LBA auprès d'intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL;*
 - *heures d'audit fournies dans le cadre de l'audit prudentiel LBA auprès d'intermédiaires financiers affiliés à une autre organisation d'autorégulation ou à un organisme de surveillance accrédité comme organisme d'autorégulation conformément à l'art. 24 LBA; et*
 - *heures d'audit fournies dans le cadre de l'audit prudentiel LBA auprès d'intermédiaires financiers conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a–c OSRev et à l'art. 62 LEFin.*
- Sont comptés comme heures d'audit tous les travaux d'audit, de la planification de l'audit à la remise du rapport d'audit (y c. éventuels suivis ou clarification de questions supplémentaires). Il est tenu compte en outre des heures d'audit fournies en qualité de membre d'une équipe d'audit.*
- Je prends acte de ce qui précède et m'engage, afin de maintenir l'accréditation en qualité d'auditeur responsable de chaque année civile jusqu'au 31 octobre, à fournir les preuves écrites suivantes:
 - déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations», y c. confirmation de conformité aux conditions selon Cm 21 let. a-c du règlement relatif à la procédure de contrôle;
 - preuve conc. 4 heures de formation continue par an dans le domaine de la LBA;
 - preuve conc. min. 100 heures d'audit fournies dans le domaine de la LBA au cours des quatre dernières années.

⇒ La formation continue, qui peut être effectuée en recourant à de nouvelles technologies de l'information et à des cours par correspondance, doit remplir au minimum les critères suivants:

- la formation continue inclut les obligations de diligence d'après la loi sur le blanchiment d'argent et les ordonnances d'exécution correspondantes;
- les cours de formation continue externes et internes durent au moins une heure; et
- les cours de formation continue internes comprennent au minimum trois participants.

Il est tenu compte de la durée effective du cours de formation continue. Les heures actives de conférences techniques et d'enseignement spécialisé comptent double. Les heures d'étude individuelle ne sont pas prises en compte.

6. Mandats auprès des intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL

Il est prévu que j'exercerai la fonction d'auditeur responsable auprès des intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL suivants:

Raison sociale:

(Nom / Raison sociale, prénom)

Raison sociale:

(Nom / Raison sociale, prénom)

Raison sociale:

(Nom / Raison sociale, prénom)

Raison sociale:

(Nom / Raison sociale, prénom)

Raison sociale:

(Nom / Raison sociale, prénom)

7. Attestations

Pour le surplus, j'atteste ce qui suit:

1. je ne dispose pas d'un agrément ASR actuellement valable en qualité d'expert-réviseur ou de réviseur;
2. je dispose de cinq ans d'expérience professionnelle dans la fourniture de prestations de révision prescrites par la loi;
3. j'ai effectué 200 d'heures d'audit dans le domaine de l'audit prudentiel LBA et suis en mesure de le prouver;
4. au cours des douze derniers mois, j'ai réalisé une formation continue de quatre heures dans le domaine de l'audit prudentiel LBA et suis en mesure de le prouver;
5. j'ai conscience du fait que je dois continuer de prouver les connaissances professionnelles et l'expérience pratique requises pour l'audit afin de pouvoir maintenir l'accréditation en qualité d'auditeur responsable, ce qui signifie que je dois avoir fourni 100 heures d'audit dans le cadre de l'audit prudentiel LBA d'intermédiaires financiers au cours des quatre dernières années et avoir réalisé au cours de l'année civile précédente quatre heures de formation continue dans le domaine de l'audit prudentiel LBA d'intermédiaires financiers;
6. je ne suis pas impliqué dans une procédure en cours de surveillance, pénale ou administrative, et aucune cause de responsabilité civile professionnelle en rapport avec l'activité d'audit exercée

ou mon activité dans le domaine de la LBA n'a été introduite ou close, ni n'est en instance contre moi;

7. je m'engage à fournir chaque année civile la preuve écrite relative aux exigences conformément aux ch. 5 et 6 jusqu'au 31 octobre de l'année civile en question;
8. je connais le règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSL (RAR) ainsi que les autres règlements, notamment le règlement relatif à la procédure de contrôle, et j'ai pris connaissance des tâches et des responsabilités de l'organe de contrôle IF;
9. aussi bien du point de vue personnel que professionnel, je satisfais aux exigences relatives aux auditeurs responsables de l'organe de contrôle IF auprès des intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL, et je garantis que j'assume ces tâches conformément à mes obligations;
10. je communique immédiatement au secrétariat de l'OAR/ASSL les violations graves de la loi sur le blanchiment d'argent ou des règlements et directives de l'OAR/ASSL que je constate;
11. je m'engage, en cas de résiliation du contrat de travail avec l'entreprise susmentionnée (organe de contrôle IF) à en informer immédiatement l'OAR/ASSL;
12. les informations dans la demande d'accréditation en qualité d'auditeur responsable, les feuilles annexes et les annexes sont complètes et conformes à la vérité, et les éventuelles modifications des informations soumises seront communiquées immédiatement par écrit à l'OAR/ASSL;
13. j'accorde en tout temps aux organes de l'OAR/ASSL, notamment l'organe de contrôle OAR et les chargés d'enquête, ainsi qu'aux organes de la Confédération, notamment l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, l'accès intégral aux documents d'audit (notes de contrôle, rapports, etc.), et fournis des renseignements conformes à la vérité;
14. l'organe de contrôle IF paiera les émoluments d'accréditation qui me / nous sont facturés conformément au ch. 17a ou 17b du règlement relatif aux émoluments OAR/ASSL, ainsi que les autres émoluments encourus dans le cadre de l'examen de l'accréditation (cf. ch. 17c et 17d du règlement).

Je m'engage à communiquer immédiatement à l'OAR/ASSL les modifications de la situation décrite ci-dessus.

J'ai pris acte et accepte que l'OAR/ASSL peut si nécessaire rendre accessibles les informations concernant ma personne aux tiers, notamment à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, à l'Autorité de surveillance en matière de révision ASR et à l'organe de contrôle OAR. Je prends acte notamment du fait que les organes compétents de l'OAR/ASSL peuvent en vertu de l'art. 25a LSR communiquer à l'ASR tous les incidents présentant un lien avec un organe de contrôle IF ou un auditeur responsable, et lui transmettre tout renseignement ou document dont elle a besoin pour exécuter ses tâches.

Lieu: _____

Date: _____

Pour l'auditeur responsable (signature valable)

Pièces à joindre à la présente demande:

Pour l'accréditation dans le cadre de la **procédure ordinaire**:

- attestation relative à l'agrément par l'Autorité de surveillance en matière de révision (ASR) en qualité d'expert-réviseur selon l'art. 4 LSR ou de réviseur selon l'art. 5 LSR (*en copie*);
- copie passeport ou carte d'identité (*copie signée et datée par le titulaire*);
- diplômes et certificats professionnels de capacité les plus récents et les plus importants pour l'exercice de la profession (*copie simple*);
- extrait du casier judiciaire central (*en original, datant de moins de 6 mois*);
- attestation relative à l'expérience professionnelle de cinq ans dans la fourniture de prestations de révision au moyen d'un CV informant en détail sur la formation et la carrière, et attestation de l'organe de contrôle IF selon laquelle l'expérience professionnelle de cinq ans est donnée. (*Le CV doit être daté et signé à la main et présenté en original. L'attestation de l'organe de contrôle IF doit être présentée en original*);
- attestation relative à la fourniture de 200 heures d'audit (*en original*);
- attestation relative à la réalisation de quatre heures de formation continue (*en original*);
- déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations» par l'auditeur responsable (*en original*).

Pour l'accréditation dans le cadre de la **procédure simplifiée**:

- preuve écrite de l'agrément par l'ASR conformément à l'art. 11a, al. 1, let. a–c OSRev (*attestation OSRev sur l'agrément ou extrait du registre OSRev en copie*) ou à l'art. 62 LEFin (*preuve de l'agrément par l'organisation de surveillance pour les audits prudentiels LBA*);
- déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations» par l'auditeur responsable (*en original*).

Cette demande est envoyée à l'adresse suivante:

Association Suisse des Sociétés de Leasing
Bureau de coordination OAR/ASSL
Rämistrasse 5
Case postale
8024 Zurich

Les documents exigés en original peuvent aussi être envoyés électroniquement, à condition d'être munis d'une signature électronique certifiée.